

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DU COMTE de JACQUES-CARTIER.

EXTRAIT du Procès-Verbal d'une assemblée régulière du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, tenue le 9 mars 1949.

Sur proposition du Maire J. Avila Proulx.

Appuyé par le Maire Georges Legault.

La résolution suivante a été adoptée, savoir:

ATTENDU que ce Conseil, sur demande des Conseils locaux, se rend compte du besoin qu'ont les cultivateurs et jardiniers maraîchers d'avoir un égouttement approprié à leurs terres pour enretirer le plus grand rendement possible.

ATTENDU que cette question de drainage et égouttement des terres est devenu un problème impossible à résoudre, s'il est laissé à la charge des intéressés seulement.

ATTENDU que ce Conseil de Comté doit s'intéresser tout particulièrement à ce problème, étant donné que presque tous les Cours d'eau de sa région sont par leur situation cours d'eau de Comté.

C'EST POURQUOI, ce Conseil désire attirer l'attention de l'Honorable Ministre de l'Agriculture, M. Laurent Barré, sur cette situation particulière à laquelle le cultivateur ne peut passer par ses seuls moyens, et lui demander de bien vouloir lui venir en aide au cours de l'année, si possible, au moyen de la machinerie dont son Ministère dispose à cette fin.

Le Sec.-Trésorier est autorisé d'envoyer copie de la présente résolution à l'Honorable Ministre, ainsi qu'à Mtre. Jacques Viau, avocat, de la Cité de Lachine.

ADOPTE.....

VRAI EXTRAIT

Sec.-Trés.
C.M.C.J.C.

7 avril

9.

Honorable Laurent Barré.
Ministre de l'Agriculture.
Hôtel du Gouvernement.
Québec.

Honorable Ministre,

Vous trouverez sous pli, une copie de résolution adoptée par le Conseil du Comté de Jacques-Cartier à sa session de mars dernier, demandant l'aide de la machinerie du Gouvernement pour le creusage des cours d'eau sous sa juridiction.

Votre tout dévoué,

Sec.-Trés.
C.M.C.J.C.

JAD/GB.

7 avril 9.

Mtre. Jacques Viau. Avocat.
276 ouest, rue St-Jacques.
Montréal.

Cher Monsieur,

Vous trouverez sous pli, une copie de résolution adoptée par le Conseil du Comté de Jacques-Cartier à sa session de mars dernier, demandant l'aide de la machinerie du Gouvernement pour le creusage des cours d'eau sous sa juridiction.

Votre tout dévoué,

Sec.-Trés.
C.M.C.J.C.

JAD/GB.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
PROVINCE DE QUÉBEC

QUEBEC,
le 11 avril 1949.

Monsieur J.-Armand Dugas, notaire, sec.-trés.,
Corporation du comté de Jacques-Cartier,
Ste-Geneviève, P.Q.

Monsieur le secrétaire,

Je suis chargé de donner suite à votre lettre du 7 avril adressée à l'honorable Laurent Barré, ministre de l'agriculture, et à laquelle vous avez joint copie d'une résolution adoptée par votre conseil le 9 mars dernier, aux fins d'obtenir l'usage de la machinerie du ministère pour les travaux de creusement à faire dans certains cours d'eau de votre région.

En réponse, je dois vous signaler que chaque cours d'eau doit faire le sujet d'une demande séparée. Il y aurait donc lieu de nous indiquer les noms des cours d'eau auxquels réfère cette demande et nous étudierons par la suite la possibilité d'y donner suite.

Veillez me croire,

Votre tout dévoué,

Wilbrod Dubé, i.c.,
Directeur du Service du Drainage.

D/R